CPMB
CENTRE PROFESSIONNEL
DES METIERS DU BATIMENT

FORMATION SUPERIEURE

www. cpmb.ch

DECOMPTE DE PERIODES POUR L'OBTENTION DU SALAIRE

Cours de formation continue et de formation professionnelle supérieure

NOM : **PRENOM** :

RUE : **LOCALITE** :

COURS :

MODE DE PAIEMENT :

CCP no **Banque** **No de compte**

DATES DES COURS	NB DE PERIODES
TOTAL	

Seules les périodes effectives d'enseignement sont prises en considération, selon l'horaire des cours approuvé par les organisateurs.

CETTE FEUILLE DE CONTROLE DOIT ETRE REMISE AU SECRETARIAT :

- PERIODE NO 1 : JANVIER – MARS – *Remise au CPMB jusqu'au 3 avril*
- PERIODE NO 2 : AVRIL – JUIN – *Remise au CPMB jusqu'au 3 juillet*
- PERIODE NO 3 : AOUT – DECEMBRE – *Remise au CPMB jusqu'au 3 décembre*

Colombier, le

Signature du maître: Signature de l'administrateur :